



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 16 mars 2021

Délibération n°14-2021 : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 9 février 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L 712-3 ;
Vu les statuts de l'Université et notamment les articles 5 et suivants ;
Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment l'article 1.3.5 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE le procès-verbal modifié de la séance du conseil d'administration du 9 février 2021.

Membres en exercice : 30 Membres présents : 19 Membres représentés : 7 Suffrages exprimés : 26 - Pour : 26 - Contre : 0 Abstentions : 0 Ne prend pas part au vote : 0
--

Visa de la Présidente
Virginie DUPONT

<u>Document en annexe</u> : Procès-verbal approuvé de la séance du conseil d'administration du 9 février 2021.
